
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de la pétition des citoyens de Nogent-le-Rotrou demandant à adopter le nom de Nogent-le-Républicain, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de la pétition des citoyens de Nogent-le-Rotrou demandant à adopter le nom de Nogent-le-Républicain, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 507;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32640_t1_0507_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	NOMS DES OBJETS ENVOYÉS	POIDS DE CHAQUE OBJET	
Emigrés			
Roure	Deux paires de chandeliers, une écritoire, six couverts, une cuillère à soupe, un porte huillier complet; une petite cuillère à moutarde, quatre brochettes; quatre petites cuillères à salliers, pesant en tout	15	1
	Plus en argent monnoyé trouvé caché dans sa maison la somme de 6 036 l.		
Seignoret	Quinze fourchettes, deux grosses dites pour découper, treize cuillères à bouche, quatre grosses cuillères à café, deux salières avec leurs couvercles, une idem sans couvercle, une mouchette avec son porte mouchette, deux chandeliers, avec leurs bobèches, un porte-huilliers avec les bouchons des huilliers, un binet, le tout pesant	23	4
		<hr/>	<hr/>
		38	5

Total général : 2 312 marcs 4 onces

LARDEIROL (*adm.*), CHAPUS (*adm.*), COUSTON (*adm.*), BLANCHARD (*adm.*), JURAN (*adm.*), MOQUET (*v.-présid.*), BOURGET (*agent nat.*).

36

Les républicains de Nogent, ci-devant le Roure, félicitent la Convention sur ses travaux surtout depuis les journées des 30 mai, 1^{er} et 2 juin et l'invitent à ne pas abandonner les rênes du gouvernement, que les despotes coalisés avaient mis bas les armes : ils la prient de déclarer que leur commune se nommera désormais Nogent-le-Républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

37

La société populaire du canton de Néronde annonce l'envoi d'une somme de 736 liv. 17 sous, savoir : 72 liv. en or, 24 liv. en argent, et le surplus en assignats, et 14 chemises; le tout donné par les membres de cette société pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

38

Les citoyens composant la société de la Montagne-sur-Cher (3) écrivent qu'ils ont célébré avec enthousiasme la fête de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans : ils invitent la Convention à rester à son poste, et à ne faire ni paix ni trêve avec les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 8 vent.

(2) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t).

(3) Ci-dev^t Châteauneuf-sur-Cher.

(4) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 8 vent.

[Montagne-sur-Cher, pluv. II] (1)

« Représentans du peuple,

Qu'elle est sublime, qu'elle est éloquente cette fête éternelle de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans ! Elle annonce l'attitude imposante, l'énergie majestueuse d'un peuple libre et qui veut toujours l'être, elle proclame solennellement à tous les peuples et leurs droits, et l'exercice que leur en inspirent et la nature et la Raison; aussi nous l'avons accueillie cette fête avec un enthousiasme qui nous a dicté à tous le serment simultané de vivre libres ou de mourir, cet élan patriotique n'a pas suffi à nos cœurs : au même instant nous avons arrêté par acclamation unanime que décadi prochain dix pluviôse seroit pour cette année l'anniversaire de ce jour qui a sanctionné la prospérité de la France. Nous l'avons célébré ce jour qui doit verser la rage dans le cœur des despotes et désespérer tous les ennemis de la patrie, avec tous les transports que commande le sentiment du bonheur.

Braves montagnards, vous avez élevé sur les débris du trône, l'autel de la justice et de la Raison, vous avez déjoué les intrigues des traîtres, vous avez purgé le sol de la liberté des tyrans qui l'infestoient, consommés votre ouvrage. Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez donné à la République une paix qui soit digne d'elle. Elle ne veut ni armistice ni trêve, elle veut une paix solide pour ainsi dire immuable par la nullité où vous aurez réduit la vile coalition des brigands couronnés; elle veut une paix qui puisse convaincre toutes les nations que le peuple françois sait affermir sa liberté, comme il sait la conquérir; alors vous aurez élevé la reconnaissance publique à son comble, alors vous savourerez le plaisir délicieux d'avoir assuré le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes, plaisir

(1) C 295, pl. 986, p. 18.